

## Madame la ministre, il est urgent de garantir l'indépendance des rédactions

*Après la crise intervenue au quotidien "La Provence", soixante-dix sociétés de journalistes, médias, syndicats et collectifs interpellent la ministre Rachida Dati pour lui demander de défendre enfin l'indépendance du journalisme.*

La mise à pied du directeur de rédaction de *La Provence* nous alerte. Comme, avant elle, la crise au JDD ou celle des Echos qui dure maintenant depuis près d'un an. Les atteintes à l'indépendance des rédactions se répètent. A chaque fois les consciences se réveillent, puis se rendorment, et rien ne change.

L'avenir nous inquiète à la vue des explications fournies le 19 mars aux élus du comité social et économique (CSE) du groupe Altice par Rodolphe Saadé, nouvel acquéreur des chaînes BFM-TV et RMC. Comment ne pas s'alarmer en entendant Monsieur Saadé indiquer à cette occasion qu'il ne « *réagirait pas bien* » et « *le ferait savoir* » si un scandale concernant son groupe CMA CGM était dévoilé dans un média dont il est actionnaire, rappelant que pour lui, si l'information existe, « *il y a manière et manière* » ?

Madame la ministre Rachida Dati, la seule et unique manière de produire de l'information de qualité, vérifiée, sourcée, et honnête, c'est de garantir l'indépendance des journalistes et des rédactions.

Les journalistes n'ont pas vocation à servir les intérêts personnels, économiques ou politiques des actionnaires de leur média. Ils et elles ne sont pas là pour servir un agenda politique, ou la stratégie de communication du gouvernement.

Lorsque leur indépendance est menacée ou bafouée, ce ne sont pas les intérêts d'une corporation qui sont atteints, mais le débat public, et donc l'intérêt général. Si on ne garantit pas aux citoyens et citoyennes l'accès à une information pluraliste, de qualité, alors nous fragilisons la vie démocratique.

Madame la ministre, vous avez affirmé, le 21 mars lors de votre audition devant la commission d'enquête sur les autorisations de diffusion sur la TNT, que la loi garantissait suffisamment cette indépendance. La mise à pied du directeur de la rédaction de *La Provence* le lendemain, levée ce lundi 25 mars à la suite d'une grève de la rédaction, a démontré le contraire. Et une mission parlementaire vient de souligner les nombreuses lacunes et faiblesses de la législation actuelle (loi Bloche de 2016). Vous ne pouvez pas l'ignorer.

Le droit d'opposition et les clauses de cession sont indispensables, mais ils ne sont pas suffisants. Ils permettent aux journalistes de se protéger individuellement, d'avoir une sortie de secours en cas de désaccord. Mais que devient le citoyen lecteur, auditeur, ou la citoyenne lectrice, auditrice, une fois que les journalistes sont partis et que l'actionnaire a tout pouvoir ? Devant quel type d'information se retrouvent-ils ? Garantissons-nous leur droit à l'information libre et éclairée ?

L'agenda politique vous offre une occasion d'agir concrètement et immédiatement. Une [proposition de loi](#) transpartisane, déposée il y a plus de six mois afin de protéger la liberté éditoriale des médias, vient enfin d'être inscrite à l'agenda parlementaire. Après un examen en commission, le texte sera débattu le 4 avril.

Si plusieurs dizaines d'amendements ont déjà été déposés, aucun n'émane du gouvernement, qui brille par son absence d'investissement sur ce texte. Or la proposition de loi, qui entend donner aux journalistes un droit d'agrément sur la nomination du responsable de la rédaction, est un important premier pas vers le renforcement de l'indépendance des rédactions.

D'autres mesures devront suivre. Les Etats généraux de la presse indépendante ont formulé, en novembre 2023, « [59 propositions pour libérer l'information](#) » qui dessinent une réforme ambitieuse de la presse. Mais la moindre des choses est de franchir ce premier pas, en soutenant cette proposition de loi.

Nous insistons, il s'agit de défendre et protéger l'intérêt général.

Pour cela, nous, associations de citoyens, citoyennes et de journalistes, et médias indépendants, qui portons ce combat, vous demandons de renforcer la loi pour garantir l'indépendance des rédactions.

#### SIGNATAIRES

##### **Appel initié par**

Article 34

Un Bout des Médias

Fonds pour une presse libre

Sherpa

##### **Signatures**

**Les sociétés de journalistes (SDJ) et de rédacteurs (SDR) de**

AFP

Arrêt sur images

Arte

BFMTV

Blast

Challenges

Courrier international

ELLE

Epsilon

France 24

France 3 (rédaction nationale)

Franceinfo.fr

FranceinfoTV

La Tribune  
La Vie

Le Figaro  
Le Monde  
Les Échos  
L'Express  
Le Point

L'Humanité  
Libération  
L'Informé  
Le Média  
Le Nouvel Obs

Le Parisien - Aujourd'hui en France  
L'Usine nouvelle  
M6  
Marianne  
Mediapart

Premières lignes  
Public Sénat  
Radio France  
France Télévisions (rédaction nationale)  
RFI

RMC  
RTL  
Sept à Huit  
Télérama

**Les médias:**

Disclose  
Forbidden Stories  
Mediapart  
Médiacités  
Le Courrier des Balkans

Grand Format  
Au Poste  
Rue89 Bordeaux  
Rue89 Lyon  
Rue89 Strasbourg

Reflets info

Off Investigation  
Journal Le Crestois  
L'Arrière-Cour  
Chabe

Mediavivant  
Politis  
We Report  
Splann!  
Afrique XXI

**Les syndicats, collectifs, associations:**

Syndicat National des Journalistes (SNJ)  
Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT)  
FILPAC-CGT  
Informer n'est pas un délit (INPD)